

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite à la convocation du 17 janvier 2024
le Conseil d'Administration s'est réuni le 22 janvier 2024
à 18 h 00 Salle du Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin
sous la présidence de la vice-présidente, Valérie VARENNE

Présents :

Mme VARENNE , M. LEPOITTEVIN , Mme HERY , M. FRANCOISE , Mme GRUNEWALD , Mme VILLETTE (CFDT Retraités), M. LUCAS (FNATH), Mme COUSIN (Conscience Humanitaire), M. GERMAIN (Croix Rouge Française), Mme PETITET (Société Saint Vincent de Paul), Mme THEVENY (UDAF), Mme THOMAS (La Chaudrée)

Excusés :

M. LEFEBVRE (Femmes)

Absents donnant procuration :

M. ARRIVE (mandataire : Mme VARENNE), Mme TAVARD (mandataire : Mme GRUNEWALD), Mme AMBROIS (mandataire : M. LEPOITTEVIN), Mme LE POITTEVIN (mandataire : M. GERMAIN)

Secrétaire de séance : Isabelle VATINEL

N° DEL_2024_010

Adhésion du Centre Communal d'Action Sociale de Cherbourg-en-Cotentin au restaurant solidaire "Telles Qu'Elles" - Année 2024

Le restaurant le « Telle Qu'elles » est un Atelier d'Adaptation à la Vie Active (AAVA) permettant à des femmes ayant subi des violences ou un parcours de vie difficile, de se rapprocher de l'emploi et d'acquérir tant une expérience de travail dans la restauration que de reprendre confiance en elles et en leur potentiel.

L'adhésion annuelle au restaurant le « Telle Qu'elles » permet l'accès au restaurant, aux agents du CCAS et permet aux services de recourir aux prestations « traiteur » pour leurs manifestations.

Par délibération n°DEL_2023_014 du 23 janvier 2023, le Conseil d'Administration avait fixé pour 2023 le montant de la cotisation du CCAS de Cherbourg-en-Cotentin à 150 €, et avait autorisé le paiement de cette adhésion sur présentation d'une facture du restaurant le « Telle Qu'elles ».

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré , à l'unanimité, décident :

- d'autoriser le renouvellement de l'adhésion annuelle du CCAS de Cherbourg-en-Cotentin au restaurant le « Telle Qu'elles »,
- d'autoriser le paiement de la cotisation afférente d'un montant de 300 € pour l'année 2024 sur présentation de la facture correspondante.

**Pour le Président et par délégation,
La Directrice du C.C.A.S.,**

Isabelle VATINEL

